

La COMMÉMORATION de MARTIN LUTHER en 2017 et le MOUVEMENT ANABAPTISTE

Explication :

Le souvenir de la publication des 95 thèses accomplie le 31 octobre 1517 par Martin Luther, le réformateur allemand, fera de 2017 un anniversaire historique, cinq siècles après l'événement. Cette année-ci est importante dans l'histoire de l'Eglise en ce troisième millénaire après Jésus-Christ : Martin Luther sera de nouveau reconnu comme le prophète de la Réforme. Et tant mieux. La publication des thèses de Luther est vue comme l'acte fondateur du protestantisme.

Toutefois ce qui compte encore plus que l'acte audacieux (les 95 thèses clouées sur la porte de l'église de Wittenberg) est la redécouverte des "5 soli" de la Réforme pour le salut du pécheur : sola scriptura, sola gratia, sola fide, solus Christus et soli Deo gloria, avec les précisions concernant la justification du pécheur devant Dieu par la foi seule en Jésus-Christ sans les oeuvres. Nous souhaiterions que l'ombre jetée par la DCJ (la Déclaration commune sur la justification) signée conjointement en 1999 par les Luthériens et Rome, soit mieux comprise par les Eglises Protestantes selon sa juste valeur.

Les réformateurs du XVIe siècle, forts en théologie, étaient moins clairs dans leur ecclésiologie. Aussi croyons-nous que notre Dieu a suscité le mouvement anabaptiste pour faire revivre le principe d'Eglises professantes, ou confessantes. Malheureusement Luther, Zwingli, Calvin et d'autres n'ont pas compris ce réveil radical comme un rappel du Seigneur à établir une Eglise confessante.

En nous souvenant de l'acte fondateur de la Réforme magistériellement en 2017, nous croyons qu'il est nécessaire de rappeler la lacune des réformateurs quand ils mettaient un accent négatif sur les hommes et les femmes appelés anabaptistes. Ceux-ci se sont montrés fidèles à certaines pratiques fondamentales de l'Eglise du Nouveau Testament et beaucoup d'entre eux ont payé leur obéissance en devenant martyrs.

Aussi croyons-nous que cette évaluation de la vie et du ministère de Martin Luther s'impose.

Pierre Wheeler

I. LA RÉFORME DITE MAGISTÉRIELLE¹

Introduction

Les historiens de l'Eglise datent généralement la Réforme à partir de 1517 quand Martin Luther a cloué ses 95 thèses sur la porte de l'Eglise de Wittenberg. Il est normal et juste qu'en 2017, 500 ans après ce moment historique de prise de position du 31 octobre 1517, les Eglises protestantes du monde entier fêtent cet acte de diverses manières.

Il existait des précurseurs à cette Réforme que nous ne devons pas oublier. Nous pensons particulièrement à Pierre Valdo de Lyon, John Wycliffe de l'Angleterre et Jan Hus de Bohême dont des statues entourent Martin Luther au monument de la Réforme à Worms en Allemagne. Nous pouvons inclure aussi le mouvement mystique au sein de l'Eglise catholique au XIV^e siècle : les amis de Dieu, les frères de la vie commune, et des hommes comme Maître Eckhart, Jean Tauler, Thomas à Kempis, hommes et femmes qui déclaraient avoir un contact direct avec Dieu sans passer par l'Eglise romaine. Savonarole de Florence a également joué un rôle. Cela a amené certains d'entre eux à périr sur le bûcher.

DÉBUTS DU MOUVEMENT DE LA RÉFORME

En réaction au prix des indulgences vendues par le dominicain Tetzel, Martin Luther publie 95 thèses en latin qu'il cloue sur la porte de son église. La plus fondamentale des 95 thèses est sans doute la thèse numéro 62, où Luther précise que « la véritable mesure (ou trésor) de l'Eglise est le très saint Evangile de la gloire et de la grâce de Dieu ». Ailleurs, Luther écrit en 1521 à George Spalatin : « Le monde est conquis par la Parole (de Dieu) ; et, par la Parole, l'Eglise est servie et reconstruite ».

¹ Il s'agit de la Réforme soutenue par le chef de l'Etat devenu protestant. Les habitants devaient accepter la religion de l'Etat. Nous reconnaissons que Dieu s'est servi de telles situations pour la naissance de la Réforme dans des villes et des nations protestantes.

Suite à cette prise de position et à des disputes (débats) avec la hiérarchie de l'Eglise catholique, Luther, convoqué à la Diète de Worms en 1521 et comparaissant devant l'empereur Charles-Quint, déclare sans ambiguïté avoir réfléchi de nouveau pendant toute la nuit à sa position : il ne peut désobéir à sa conscience. « Je suis dominé par les Saintes Ecritures, déclare-t-il, auxquelles je fais appel, et ma conscience est captive de la Parole de Dieu. Je ne peux ni ne veux me rétracter en rien, car il est dangereux d'agir contre sa propre conscience. Me voici, je ne puis autrement. Dieu me soit en aide. Amen »².

Il est plutôt étonnant que Luther ait pu quitter la Diète de Worms vivant. Ce qui ne fut pas le cas de Jan Hus recteur de l'université de Prague qui voulait quitter Constance un siècle plus tôt et qui fut emprisonné et ensuite brûlé vif.

TOUTE LA BIBLE EN ALLEMAND

En 1522, Luther, déjà « kidnappé » par des amis et enfermé dans le château de Wartburg pour sa sécurité, traduit le Nouveau Testament en langue germanique à partir du latin et du grec. En 1534, il termine la traduction de l'Ancien Testament. Il offre ainsi à ses concitoyens toute la Bible dans leur langue maternelle aux millions d'Allemands qui ne connaissaient pas le latin de la Vulgate. Ainsi la découverte de Luther de la justification par la foi seule du pécheur devant Dieu a pu être bien plus facilement comprise dans une version nationale de la Bible que dans la Vulgate.

La base d'une Eglise « réformée » a été donc posée. Ensuite l'écho du marteau de Luther clouant les 95 thèses sur la porte de l'église de Wittenberg a résonné parmi tous les germanophones et même au-delà.

² Henry Bettenson. Documents of the Christian Church. Oxford University Press. 1963.

LA RÉFORME S'ÉTEND

Dans le nord de l'Europe, la Renaissance née dans le sud de l'Europe a pris une tournure religieuse. La Réforme allemande a par la suite alors jailli ailleurs, dans d'autres pays : les Pays-Bas, la Suisse, la France, l'Angleterre, l'Ecosse, le Danemark, la Suède, et d'autres encore. Mais force nous est de reconnaître que les pays qui sont devenus officiellement protestants étaient surtout ceux dont les dirigeants acceptaient aussi cette Réforme même s'ils n'y adhéraient souvent que de manière politique. Le principe de « *cujus regio, ejus religio* » (telle la religion du prince, telle celle du pays) s'était imposé à partir de 1530 aux habitants d'une nation³.

Des traductions de la Bible en langues nationales se répandaient dans tous les pays. La France pouvait être fière d'avoir toute la Bible dans sa langue même avant l'Allemagne, grâce au travail de Jacques Lefèvre d'Étaples du Pas-de-Calais. Sa traduction dépendait du latin mais Lefèvre utilisait aussi le Nouveau Testament bilingue, en grec et latin, de Didier Erasme imprimé à Bâle en 1516.

II. LA RÉFORME RADICALE, OU ANABAPTISTE

Introduction

La Réforme appelée « magistérielle » n'est pas la seule réforme qui s'est établie pendant la première moitié du XVI^e siècle. Bon nombre de croyants, souvent touchés d'abord par l'enseignement biblique des réformateurs, surtout concernant la justification par la foi seule, se sont regroupés en d'autres Eglises ayant compris l'ecclésiologie du Nouveau Testament. Si on peut considérer les réformateurs comme des maîtres de la théologie, leur ecclésiologie garda bien des traces catholiques. Ce fait a amené les « anabaptistes » à se séparer de la réforme magistérielle. Leur

³ Ce principe a été rompu officiellement en France grâce au roi Henri IV par la promulgation de l'Edit de Nantes en 1598, mais rétabli par Louis XIV lors de la révocation de l'Edit de Nantes par un édit donné à Fontainebleau en 1685.

lutte pour le droit de mettre en pratique certains principes d'organisation trouvés dans les Eglises du Nouveau Testament est très importante pour les Eglises protestantes évangéliques aujourd'hui. Ce sont nos pères spirituels.

ARRIÈRE-PLAN DE L'ANABAPTISME

Martin Luther, Ulrich Zwingli en Suisse, Jean Calvin, français, mais vivant à Genève, ainsi que bien d'autres réformateurs, pratiquaient le baptême (des innocents) comme l'Eglise catholique. Le « sacrement » du baptême, même des innocents, était la condition pour être membre de l'Eglise ! Or les anabaptistes, se basant sur le Nouveau Testament, s'opposaient à ce « sacrement » catholique, gardé par les réformateurs. Ils suivaient par conviction la pratique trouvée dans le Nouveau Testament : le baptême (par immersion) était pour ceux et celles qui avaient d'abord confessé Jésus-Christ comme leur Sauveur et Seigneur.

CONVICTIONS NÉOTESTAMENTAIRES

A partir de cette décision et suivant cette pratique, cette réforme radicale n'acceptait dans ses assemblées que des chrétiens baptisés ou rebaptisés (sens du terme « ana-baptiste »). Aussi, indirectement, est née l'Eglise professante ou confessante.

Cependant, il en découla une autre décision : ces Eglises se tenaient séparées de l'Etat. L'Etat, qui tenait alors une place importante dans la direction des Eglises, se trouva « exclu » ! La parole de Jésus-Christ en Matthieu 22. 21 semblait très claire aux anabaptistes : « Rendez à César ce qui est à César, et à Dieu ce qui est à Dieu » etc. Par cette phrase le Christ a établi la séparation « de l'Eglise (ou des religions) et de l'Etat ». Deux pouvoirs existent, dépendants l'un et l'autre de Dieu qui détient tous les pouvoirs, et qui reconnaît les pouvoirs « spirituels » et « temporels » mais aussi leur séparation⁴.

⁴ Nous constatons que Dieu s'est servi de certaines situations politiques pour permettre l'établissement de la Réforme dans quelques pays devenus à majorité protestants - au moins officiellement. Rome se

ATTITUDE DES RÉFORMATEURS DE LA RÉFORME MAGISTÉRIELLE

La situation créée par la réforme radicale est regardée comme une dissidence, voire une hérésie. Priver les innocents de la « grâce » apportée par le sacrement du baptême ? Se tenir séparé de tous les chrétiens officiels, donc de nom seulement ? Refuser l'autorité d'un Etat qui se déclare du point de vue politique chrétien et protestant ?

Dans un sens les décisions internes des anabaptistes peuvent être regardées aujourd'hui comme innocentes. Mais la Réforme officielle au XVIe. siècle les a cru abominables, sacrilèges, et les a refusées catégoriquement ; elle ne reconnaissait pas les anabaptistes comme “frères en Christ”. Les réformateurs étaient certes d'excellents théologiens mais leur manque de compréhension et de pratique de l'ecclésiologie du Nouveau Testament témoigne de l'influence des traditions de l'Eglise catholique. En fait, à côté de leur soumission à la théologie du Nouveau Testament, ils ont seulement pris en compte un minimum des structures de l'Eglise apostolique du premier siècle.

CERTAINS ANABAPTISTES TOMBENT DANS L'HÉRÉSIE

Cependant des exagérations d'un autoritarisme extrême et hérétique souvent mélangées à des croyances eschatologiques et millénaristes se sont ajoutées aux problèmes générés par les décisions internes des anabaptistes qui étaient néo-testamentaires. Nous pensons surtout à Jean de Leyde et à Thomas Müntzer. Dans ce texte nous n'allons pas entrer dans les détails de ces graves erreurs mais les péchés de ces gens sont sans aucun doute devenus primordiaux aux yeux des réformateurs. Ceux-ci ont fini par ne pas savoir faire la distinction entre les

réclamait des deux pouvoirs : elle interprétait les deux épées de Luc 22. 35-38 comme les deux pouvoirs spirituel et temporel, remis à Pierre.

« illuministes » comme on les appelait et ceux qui voulaient simplement suivre les pratiques du Nouveau Testament dans la piété et dans la fidélité à la Parole.

Il est néanmoins ahurissant de penser qu'à un moment protestants et catholiques ont déclaré la guerre lors de la révolte des paysans dont bon nombre se reconnaissaient anabaptistes. Il y avait des massacres épouvantables de paysans. D'ailleurs, pendant la période de persécutions contre tous ceux qui se séparaient de Rome au XVI^e. siècle, on estime que 90% des personnes condamnées à la peine capitale sur le bûcher à cause de leur non conformité à Rome, et aussi à la Réforme magistérielle, étaient des anabaptistes !

Toutefois, quand on se souvient que Jean Calvin s'est finalement marié – il avait 31 ans – avec une jeune veuve d'origine anabaptiste, Idelette de Bure apparemment du nord de la France et dont Calvin disait qu'elle était la meilleure amie dans sa vie, on peut penser que l'hostilité de Calvin vis-à-vis de l'anabaptisme s'était sans doute quelque peu tempérée. Nous ne devons pas oublier que bien des anabaptistes avaient reçu le salut *grâce* à la Réforme, avant de prendre en considération les pratiques néotestamentaires qu'ils ont découvertes plus tard et qu'ils ont décidé de suivre. Idelette de Bure était probablement de ceux-là. Disons aussi que le réformateur Martin Bucer de Strasbourg portait un regard plus fraternel vis-à-vis des anabaptistes que les autres réformateurs si bien connus. Bucer aurait influencé Calvin pour son mariage avec Idelette de Bure.

LES ANABAPTISTES S'OFFICIALENT DE PLUS EN PLUS

Parmi les anabaptistes il y a eu des martyrs à cause de leur foi. On l'a déjà dit, et dans leurs rangs on compte de véritables apôtres d'une grande fidélité à la Parole. On pense d'abord à Conrad Grebel, Félix Manz et George Blaurock (Suisse), puis à Hut, Denck, Hutter et à Hubmaier et à

Marpeck⁵. Michel Sattler tient une place importante par ses écrits, ainsi que Menno Simons (Pays-Bas). Le nom de celui-ci a été retenu par les Eglises mennonites qui se trouvent actuellement dans le monde entier. La persécution avait poussé de nombreux anabaptistes à partir s'établir dans d'autres pays aux cours des siècles.

On disait autrefois assez facilement que contrairement aux réformateurs protestants les anabaptistes n'ont laissé derrière eux que peu d'écrits. Certes, ils n'ont pas écrit autant que Luther et surtout que Calvin mais des écrits restent. Parfois leurs « confessions de foi » prenaient plutôt une forme de “règlement intérieur”, concernant l'ordre et la discipline des Eglises, mais leur fidélité et leur respect pour les Saintes Ecritures étaient clairement déclarés. Sattler, mentionné plus haut, a donné les sept articles de la “confession de Schleithem” aux anabaptistes en 1527. D'autres ont fait référence dans leurs textes aux doctrines bibliques des réformateurs, telles l'autorité des Ecritures (sola scriptura), la Trinité, et notamment la justification par la foi seule. Ces doctrines et les autres doctrines fondamentales concernant la chute de l'homme, l'Incarnation, le besoin de la repentance, la sanctification, les deux ordonnances (baptême et cène) – sont toutes apparues dans leurs textes. Une centaine d'années après la rédaction de Sattler, la “confession de Dordrecht” en 1632 résume les doctrines mennonites en 18 Articles. Des catéchismes suivront plus tard.

Toutefois, il est généralement reconnu que, contrairement aux réformateurs, les anabaptistes ne mettaient pas un accent aussi important sur les credos que sur la vie chrétienne, la sanctification et l'expérience de la marche avec leur Seigneur à la lumière de la Parole de Dieu.

⁵ Marpeck a eu des entretiens avec le réformateur Martin Bucer de Strasbourg. Bucer était connu pour son attitude pacifique. Mais Marpeck et Bucer ne sont pas tombés d'accord sur les rapports des Eglises avec l'Etat.

Bien d'autres exemples de vie chrétienne pourraient être développés concernant nos frères anabaptistes mais il est important d'insister sur un changement d'attitude des réformateurs au 20e siècle vis-à-vis de la réforme radicale anabaptiste. Au XVIe siècle plusieurs articles de la Confession d'Augsbourg de 1530, rédigée principalement par Philippe Melanchthon, les ont condamnés sévèrement. Un autre climat règne aujourd'hui.

III. RAPPROCHEMENT ENTRE L'ANABAPTISME ET LE LUTHÉRANISME

INVITATION LANCEE

Une pensée dominante chez les mennonites anabaptistes était le refus de porter l'épée. En tant que fervents pacifistes l'agriculture leur convenait admirablement et des mennonites de la Suisse se sont réfugiés dans les campagnes de Franche-Comté et d'Alsace, fuyant les persécutions de Zwingli. Il arrivait que les grands propriétaires catholiques les appréciaient comme locataires de leurs terres. Grâce à leur agriculture intelligente, le sol de leurs champs s'enrichissait continuellement. Les mennonites ne furent plus persécutés par Rome. De leur côté, les luthériens, se basant sur la Confession d'Augsbourg établie en 1530, et malgré quelques révisions de ce document, ont refusé de considérer les mennonites avec sympathie pendant des siècles. Aussi les deux mouvements ne sont-ils jamais arrivés à s'asseoir à la même table, ne serait-ce que pour établir une meilleure compréhension de leurs doctrines respectives.

Le 26 octobre **1980**, des cérémonies commémoratives du 450ème anniversaire de la rédaction de la grande Confession d'Augsbourg ont été organisées au temple de Saint Martin à Montbéliard. Puis, décision étonnante, Pierre Widmer, président des mennonites du Pays de Montbéliard et Belfort a reçu une invitation de la part des luthériens pour y venir le 26 octobre y prendre la parole ! Par la suite P. Widmer a été mandaté avec d'autres par le bureau de l'Association des Églises

Évangéliques Mennonites de France pour entamer des rencontres et des discussions avec les luthériens afin d'étudier pacifiquement leurs divergences.

PIERRE WIDMER ET MARC LIENHARD

C'est principalement grâce à deux hommes, Pierre Widmer, mennonite, et Marc Lienhard, luthérien, que des entretiens se sont organisés entre 1981 et 1984 - même si les luthériens sont restés « multitudinistes » et les mennonites « professants ». D'après le rapport de ces entretiens, il n'y a pas eu de recherche d'unité (sauf l'unité de l'Esprit) mais seulement le désir de mieux comprendre les doctrines que chaque dénomination accepte et poursuit encore. Dans "le Cahier de Christ Seul" de juillet 1984 se trouve la signature de ceux qui ont participé à ces rencontres. Les « Résultats du Colloque de Strasbourg » furent adoptés par trois pasteurs luthériens et six responsables mennonites à Strasbourg le 19 avril 1984.

IV. LA DÉCLARATION COMMUNE SUR LA DOCTRINE DE LA JUSTIFICATION PAR LES LUTHÉRIENS ET CATHOLIQUES

Introduction :

Plus ou moins vers la même époque un autre rapprochement a vu le jour. Celui-ci entre luthériens et catholiques. Il s'agit d'entretiens sur la doctrine de la justification par la foi seule, qui était à la base du mouvement de la Réforme en Allemagne mais condamnée dans les canons du concile de Trente au XVI^e siècle. Le but de ces travaux était de rédiger une déclaration commune signée des deux Eglises.

Les condamnations de la compréhension de Martin Luther de cette doctrine étaient assorties d'un florilège d'anathèmes par le Concile de Trente au XVI^e siècle. Trente combattait contre l'insistance des luthériens que le pécheur est justifié par la foi seule en Jésus-Christ. Qu'en était-il pour le sacrement du baptême ? Et quel était le rôle des œuvres ?

HISTORIQUE

Au XXe siècle s'établissaient des mouvements de rapprochement entre dénominations protestantes. Rome, qui n'était pas directement concernée, s'y intéressait évidemment. La naissance du C.O.E. (Conseil Oecuménique des Églises en 1948 à Amsterdam), suivi d'assemblées générales du C.O.E., amena Rome à envoyer des observateurs à ces assemblées. Par la suite, et surtout depuis le concile de Vatican II, Rome organisa des dialogues avec la plupart des grandes Eglises non-catholiques : orthodoxe, anglicane, réformée, luthérienne, méthodiste, et même avec les Églises connues comme protestantes évangéliques : baptiste, pentecôtiste, mennonite, etc. En 1967, une commission entre luthériens et catholiques s'est constituée pour s'entretenir de « l'Évangile et l'Eglise ». Le rapport donné en 1972 inclut un rapport sur la justification. À partir de 1983 le sujet de la justification par la foi et le salut est traité comme primordial et doit être examiné en détail.

FINALEMENT UNE DÉCLARATION

En 1999, une déclaration commune sur la justification a vu le jour. Les informations de 13h sur antenne 2, (suite à la signature bilatérale et historique du texte), annonçaient que la doctrine de la justification de l'homme pécheur devant Dieu ne présentait plus de problème entre luthériens et catholiques. Pourtant, les anathèmes des canons du concile de Trente au XVIe siècle, adressés aux protestants luthériens et aux autres réformés n'étaient pas révoqués. Certains ont insisté pour dire que les Eglises d'aujourd'hui n'étaient plus celles du XVIe siècle ; mais l'argument est plutôt un faux-fuyant, car les condamnations du concile de Trente restent en vigueur même après le concile de Vatican II.

LA DÉCLARATION COMMUNE :

Malgré les problèmes évidents, la déclaration (appelé la D.C.J - la Déclaration Commune sur la Justification) a pu être signée. Un genre de *modus vivendi* a été trouvé, la hache de guerre a été « officiellement » enterrée. Beaucoup de théologiens des deux Eglises s'en sont félicités.

D'autres, également des deux Eglises, ont crié trahison. En même temps les Eglises reconnaissent qu'il existe encore un travail de rédaction à faire. La confusion de Rome est en rapport avec la sanctification confondue et faisant partie de la justification par l'Eglise catholique. Pourtant l'Ecriture est très claire. L'épître aux Romains au chapitre 5 traite de la sanctification et commence justement par les paroles : « Ayant été justifié par la foi... » et ensuite viennent les chapitres 5, 6, 7 et 8 qui concernent comment se conduire **après** la justification, c'est-à-dire la sanctification. Les chapitres 3 et 4 expliquent comment le pécheur est justifié. Comme **résultat** de la justification nous lisons au sujet des « bonnes œuvres », qui sont les fruits **qu'engendre** la justification, grâce à l'action sanctifiante du Saint-Esprit.

Martin Luther avait très bien saisi l'ordre de ces deux grâces, la justification et la sanctification. Rome, non.

RÉACTION DE JEAN-PAUL II :

La réaction du pape Jean-Paul II suite à cette déclaration commune s'est dévoilée, malgré quelques belles paroles, l'année suivante. L'an 2000 fut déclaré **année d'indulgence plénière**, - grâce à certaines « œuvres », tel un pèlerinage jusqu'à Rome, etc. Pour les protestants évangéliques ce fut une « gifle » de la part de Rome concernant tout le travail accompli pour la déclaration commune.

Rome a subtilement camouflé le problème évident en disant que l'indulgence n'opère **que** pour le pardon des « peines temporelles⁶ ». La personne bénéficiant de l'indulgence ne subira que les peines dites « peines temporelles ». Si on n'a pas compris ce « déguisement papal » - pour justifier la promesse du pardon complet des péchés (**par des**

6 Il existe dans la doctrine catholique au moins sept types d'indulgences. L'indulgence des peines temporelles dure seulement un certain nombre d'années. On parle de sept ans, mais parfois plus. Cette indulgence semble pouvoir réduire les souffrances au purgatoire. Cependant, toute la question concernant comment les indulgences s'opèrent est très compliquée. La Bible ne parle ni d'indulgence, ni de purgatoire.

indulgences) et saisir comment d'un seul coup la D.C.J. a été balayée « officieusement », on ne voit pas clair ! L'impertinence est d'autant plus choquante que c'était la question des indulgences de pardon complet offertes pour de l'argent par le dominicain Tetzel au XVI^e siècle, qui avait provoqué la réaction de Martin Luther de rédiger et de clouer publiquement ses 95 thèses !

Des protestants étaient forcés de réagir. Des articles de condamnation ont jailli de plusieurs plumes et dans certains journaux, tels Réforme, la Bonne Nouvelle. C'est très dommage, hélas, qu'aucun Martin Luther, que je sache, n'a cloué sur une porte d'église en l'an 2000, de nouvelles thèses pour condamner la décision papale de relancer des indulgences tout de suite après la signature de la Déclaration Commune !

COMPRENDRE LA DOCTRINE DE LA JUSTIFICATION PAR LA FOI

Rome a toujours insisté sur le rôle des oeuvres et de son sacrement du baptême pour qu'une personne soit justifiée. Par rapport à la place des **œuvres**, l'Ecriture est claire. Jacques dit dans le chapitre 2 de son épître, verset 17, que les oeuvres sont la preuve d'une foi vivante. S'il n'y a pas d'oeuvres, la foi est morte en elle-même. C'est la foi qui justifie et les oeuvres sont la preuve d'une foi vivante, et non pas **pour** le salut.

Le verset 10 du 2^e chapitre de la lettre de Paul aux Ephésiens est encore plus clair : « Nous avons été créés en Jésus-Christ **pour** de bonnes oeuvres ». Martin Luther a déclaré la lettre de Jacques comme une « épître de paille », à côté de la lettre aux Romains ; probablement à cause du mauvais usage de Jacques 2 par Rome. La vraie foi sans les oeuvres n'existe même pas.

Dans Jacques 2 .14 à 26, nous constatons qu'il pourrait exister deux « sortes de foi ». La « foi » que l'on **dit** de posséder, et la vraie foi qui justifie et qui sauve. Comment discerner si la personne a la vraie foi en

Christ qui sauve ? Par ses œuvres ! S'il n'y a pas d'œuvres, dit Jacques, la personne a beau dire qu'elle a la foi mais ce sont de simples dires, puisque les œuvres, fruit « automatique » de la vraie foi, n'existent pas.

Jésus-Christ seul sauve le pécheur condamnable, uniquement quand celui-ci place sa confiance et sa foi en Lui et en Son œuvre accomplie sur la croix. C'est après qu'un pécheur a cru et a accepté pour lui-même le fait (historique) du sacrifice de Jésus sur la croix que Dieu **déclare** ce pécheur-là juste. La parfaite justice de Christ est **imputée** à l'homme repentant. Aussi Dieu voit-Il l'homme, lequel s'est mis volontairement au bénéfice de l'œuvre du Christ, en réponse à l'appel du Saint-Esprit, à travers Jésus-Christ. Il est comme « revêtu » de « la robe » de la justice du Christ. Aucun sacrement, aucune œuvre humaine n'est nécessaire afin d'être pardonné.

Justifié par la foi devant Dieu ne signifie nullement que l'enfant de Dieu ne péchera plus. Mais il est pardonné de manière complète. « Si nous confessons notre péché, écrit Jean dans 1 Jean 1 : 9, Dieu est fidèle **et juste** pour nous pardonner nos péchés et pour nous purifier de toute injustice ». En nous-mêmes nous ne sommes pas **purs** mais, par Christ, **purifiés**.

CONCLUSION

Nous devons rester reconnaissants au Seigneur de ce que l'anabaptisme a triomphé dans le protestantisme et que les membres qui ont confessé leur foi sont devenus majoritaires en rapport avec le nombre de pratiquants actifs. La conviction « baptiste », qui depuis le XVI^e siècle s'est répandue pendant le Réveil évangélique du 18^e siècle, et plus tard dans le monde entier, est reconnue par la plupart des dénominations confessantes. Le baptême par immersion, suite à la confession par la personne d'avoir accepté le Christ, est aujourd'hui pratiqué dans presque toutes les Églises évangéliques. Le mouvement baptiste est "l'aile marchante" du protestantisme.

Cependant, que Dieu nous garde de nous glorifier de ce fait ; il s'agit d'une action du Saint-Esprit. Le retour à la pratique du baptême enseignée dans le Nouveau Testament et, par là même, l'établissement des Eglises de membres qui ont individuellement confessé Jésus-Christ comme Sauveur et Seigneur, ne fait qu'honorer celui qui a dit : « Je bâtirai Mon Eglise, et les portes du séjour des morts ne prévaudront point contre elle. » (Matthieu 16 : 16⁷). Merci Seigneur.

Les Eglises évangéliques sont loin d'être parfaites. D'ailleurs, c'est seulement en reconnaissant nos faiblesses, et parfois nos erreurs, que le Saint-Esprit pourra continuer à nous bénir et à nous multiplier pour l'honneur et la gloire de Dieu : Père, Fils, et Saint-Esprit.

C'est aussi grâce à une certaine unité doctrinale, et visible, entre les évangéliques confessants trouvés dans les Eglises évangéliques confessantes aussi bien qu'au sein des Eglises historiques et multitudinistes, que des circonstances aujourd'hui nous permettent de jouir d'une communion fraternelle réelle avec tous ceux et toutes celles qui appartiennent à notre Sauveur⁸.

⁷ Il est nécessaire de reconnaître que dans la version de l'Evangile selon Matthieu **en grec**, que nous acceptons comme seule inspirée du Saint Esprit, le Seigneur s'est servi de deux termes distincts dans sa réponse à l'apôtre Pierre en Matthieu 16. Jésus a dit littéralement : « Tu es une pierre (petros), et sur ce roc (petra), Je bâtirai mon Eglise ». Le « roc » en question est Jésus lui-même, englobant aussi la déclaration de Pierre : « Tu es le Christ (le Messie), le Fils de Dieu vivant ».

⁸ Les Eglises historiques, catholiques et protestantes, se basent sur la Bible **et aussi** sur la Tradition (écrits des Pères de l'Eglise ; et pour les catholiques, les **décisions** des conciles). Nous, évangéliques, constatons que les Ecritures (composées seulement de 66 livres), constituent « la foi qui a été transmise aux saints une fois pour toutes » (Jude, verset 5). Les pasteurs des Eglises évangéliques lisent avec plaisir les Pères de l'Eglise et apprécient ce qui s'y trouve qui est selon l'Ecriture sainte. Mais les écrits des Pères ne sont pas « soufflés de Dieu » comme la Bible (66 livres). (Voir 2 Timothée 3.16, 17).

Bibliographie, consultée et compulsée :

Précis d'histoire de l'Eglise. J.-M. Nicole. Éditions de l'Institut Biblique de Nogent.
Documents of the Christian Church. Henry Bettenson. Oxford University Press. 1963.
Here I stand (Me voici). Roland Bainton. New English Library Limited. 1950.
Des Églises de professants. (Collectif). Carnets de Croire et Servir / Cahiers de Christ
seul, 1987. (Association d'Églises de professants des pays francophones).
Martin Luther, la passion de Dieu. Marc Lienhard. Bayard Éditions. 1999.
The Concise Oxford Dictionary of the Christian Church. E.A. Livingstone. 2000.

Ouvrages mennonites :

The Doctrines of the Mennonites. 1950.
La vision anabaptiste. 1950.
Principes et Doctrines Mennonites. 1955.
Le 450e Anniversaire de la première Église anabaptiste. 1975.
Qui sont les mennonites ? D'où viennent-ils ? (J.-C. Wenger). 1980.
Index des cahiers de Christ seul. 1980-2000.
Ce que croient les Mennonites. 1981. (Pierre Widmer).
Les entretiens Luthéro-Mennonites. 1981-1984. 1984.
Actualité des valeurs anabaptistes. 1985.
Les mennonites dans la Révolution française. 1989.
The Anabaptist Story. 1989.
Les anabaptistes et la Réforme à Strasbourg en 1532. 1990.
Alliances et Cène. 1991. Grains d'anabaptisme. 2000.
Cent ans d'éditions mennonites. 2001.

Pierre Wheeler, licencié en théologie (Londres), texte rédigé en mars 2015, relu en avril 2017